

(1 bulletin par personne et par formation)

FORMATION CHOISIE :

DATE(S) : LIEU :

Société N° adhérent

NOM Prénom Date de naissance

Adresse

Code postal Commune

N° Téléphone Email

Je souhaite que les correspondances relatives à cette formation (courriers d'invitation...) me soient adressées par courrier à l'adresse ci-dessus. Sans coche, je les recevrai à l'adresse mail indiquée.

Statut : Exploitant / Associé exploitant Conjoint collaborateur Aide familial
 Salarié sur l'entreprise Associé non exploitant Cotisant de solidarité
 En démarche installation Autre (à préciser) :

Fonds de formation : VIVEA* OCAPIAT Autre (à préciser) :

Situation de handicap : Oui Non

Pourquoi souhaitez-vous suivre cette formation ? Quels sont vos attentes / questions ? :

J'ai pris connaissance des conditions générales de service mentionnées au verso et je les accepte.
J'ai également pris note que le règlement intérieur de la formation est consultable sur www.cerfrance-adheo.fr.

Fait à, le

Signature :

Retour du bulletin d'inscription

Par courrier : Cerfrance Adheo, à l'intention de Stéphanie MOREL, 5 Rue de la Vologne 54520 LAXOU

Par mail : smorel@adheo.cerfrance.fr

Inscription possible directement sur cerfrance Connect/ rubrique « Consulter » et sur le site www.cerfrance-adheo.fr

* Sont ressortissants de VIVEA les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole non-salariés, les aides familiaux, les conjoints collaborateurs, les cotisants de solidarité qui relèvent du régime agricole (MSA).

Association de Gestion et de Comptabilité ADHEO 109
Contact : Stéphanie MOREL, Chargée de mission Formation
Tél : 03 83 96 32 82, smorel@adheo.cerfrance.fr
SIRET 783 329 501 00036 – APE 6920Z
N° TVA intracommunautaire : FR 70 783 329 501
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 41.54.01016.54
auprès du préfet de région de Lorraine
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-comptables de Lorraine

Conditions générales de service

☐ Inscription

- Toute inscription doit être faite à l'aide du présent bulletin.
- Seule la réception par l'organisateur d'un bulletin d'inscription rend effective l'inscription à une session.
- En cas d'insuffisance d'inscriptions, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la session.
- Les lieux et les dates des formations ne sont pas contractuels.
- En fonction du nombre et de la provenance des inscrits, de la gestion des salles, l'organisateur pourra convoquer les participants à une autre date ou à un autre lieu.
- Toute inscription est soumise aux présentes conditions qui prévalent sur toute autre condition sauf dérogation formelle et expresse de la part de l'organisateur.

☐ Règlement

- Tous nos prix sont indiqués hors taxes, ils seront majorés du taux de TVA en vigueur.
- Nos tarifs sont forfaitaires. Tout stage ou cycle commencé est dû en entier.
- Le règlement de la participation stagiaire s'effectue à réception de la facture, conformément aux modalités rappelées sur celle-ci.
- En cas de désistement au moins 3 semaines avant le début de la formation, le règlement de la participation stagiaire ne sera pas facturé à l'adhérent. Passé ce délai, cette participation stagiaire sera facturée.
- Un adhérent non éligible à VIVEA, mais qui se serait inscrit en tant qu'exploitant, ne permet pas de mobiliser de financement VIVEA pour celui-ci. Le montant non perçu auprès de VIVEA sera donc facturé à l'adhérent.
- Un adhérent ne suivant pas une formation dans sa totalité se verra facturer la totalité du coût de la formation majorée de l'éventuelle non prise en charge de VIVEA.
- Les frais de déplacement et de restauration sont à la charge des stagiaires.
- Les repas ne sont pas compris dans le prix du stage.
- Lorsque l'organisateur aura avancé le coût des repas des stagiaires, il majorera le prix du stage du montant desdits repas.

☐ Convocation

- Pour participer à une session, il faut avoir été invité.
- L'invitation est réalisée par l'envoi d'un courrier nominatif à l'adresse indiquée sur le bulletin d'inscription. Cette invitation sera envoyée au minimum 5 jours ouvrés avant le début de la formation.
- En cas d'annulation de la formation, les participants seront avertis au minimum 3 jours avant le début de la formation, sauf cas de force majeure.



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
« actions de formation »

